

**Séance publique du 17 mai 2005**

**Délibération n° 2005-2646**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Requalification des espaces extérieurs - Infrastructure et aménagement des rez-de-chaussée d'immeubles**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Vu le rapport par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet urbain de Vaulx en Velin, monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments vient de transmettre au conseil de Communauté deux dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs à l'opération globale concernant la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaux en Velin :

- le premier pour l'infrastructure - l'aménagement des espaces extérieurs,
- le deuxième pour l'aménagement des rez-de-chaussée d'immeubles.

L'approbation de cette opération globale, d'un montant total de 26 439 026 € TTC, a fait l'objet d'une délibération en date du 23 septembre 2002 (n° 2002-0739).

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 26 181 834 € en dépenses et de 17 716 504 € en recettes.

Ces deux consultations seraient lancées par marchés séparés, sur appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux, d'un montant estimé à :

- 11 980 518 € TTC pour le premier appel d'offres (infrastructure),
- 170 000 € TTC pour le deuxième appel d'offres (aménagement des rez-de-chaussée d'immeubles).

sont définis comme suit :

- pour infrastructure :

- . lot n° 1 : travaux préliminaires -terrassements -revêtement de sol-maçonnerie,
- . lot n° 2 : espaces verts-mobiliers,
- . lot n° 3 : jeux et sol souple,
- . lot n° 4 : serrurerie,
- . lot n° 5 : éclairage réseaux secs,
- . lot n° 6 : réseaux humides assainissement, AEP arrosage ;

- pour l'aménagement des rez-de-chaussée d'immeubles :

. lot n° 1 : gros œuvre et second œuvre.

Ces lots seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les travaux se dérouleront de 2005 à 2008 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu sa délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les travaux** seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront financées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - opération n° 0705, dans la limite de l'autorisation de programme votée.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,